AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-7-73 545600

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC

Abonnement Annuel 30 F

(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

N° 153 - Juin 1973
4° supplément

LA MOUCHE DES FRUITS

La Mouche méditerranéenne des fruits (Ceratitis capitata) a longtemps constitué l'obstacle principal au développement des cultures fruitières dans la région méditerranéenne. Certaines espèces, certaines variétés ne pouvaient être cultivées car les fruits étaient parasités par les larves de cet insecte. Pratiquement presque tous les ans les fruits arrivant à maturité après le 14 Juillet étaient invendables.

Cette situation s'est modifiée pour deux raisons :

de nouveaux procédés de lutte
l'amélioration de l'état sanitaire des fruits importés

Autrefois la lutte chimique contre la Mouche des fruits ne donnait que des résultats très aléatoires, aussi dans certains cas recourait-on au piégeage, lequel n'était jamais assez généralisé ni assez bien conduit pour être d'une efficacité importante.

La pharmacopée agricole s'est, depuis biantôt vingt ans, enrichie de substances très efficaces contre les diptères ; la lutte chimique contre la Mouche des Fruits est maintenant facile à réaliser. Les résidus de produits de traitements sont inexistants si les prescriptions d'emploi sont observées.

Par ailleurs, la possibilité de réinfestation annuelle de nos vergers est devenue pratiquement inexistante. Les contrôles de fruits importés (agrumes, abricots, prunes) ont été renforcés par le Service de la Protection des Végétaux ; aucune tolérance n'est plus permise, les pays producteurs ayant la possibilité de lutter contre le ravageur.

Quelques très rares fruits importés porteurs d'oeufs ou de larves peuvent cependant entrer en France, ils seront à l'origine de foyers limités qui doivent être décelés. La Station d'Avertissements Agricoles a mis en place des postes de piégeage dans les situations les plus critiques (proximité de lieux de triage de fruits importés, proximité de dépôts d'ordures ménagères). Nous avons ainsi la possibilité de connaître les premiers risques de dégâts pour les vergers de la région ce qui éventuellement nous permettra d'alerter les producteurs de fruits.

TORDEUSE ORIENTALE

Le second vol de papillons bien qu'atténué, continue.
Les pontes seront donc ininterrompues. Il importe d'assurer dès maintenant la protection des fruits arrivant à maturité fin Juillet, début Août.
Choisir pour le deuxième et surtoutle troisième traitement,un insecticide ne laissant pas de résidu.

Dans les vergers où la lutte intégrée est mise en oeuvre,suivre les directives des techniciens spécialisés dans cette discipline.

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

P 67

TEIGNE DE L'OLIVIER

La génération estivale (génération carpophage) occasionne toujours des dégâts importants soit qu'elle provoque la chute des jeunes fruits (lorsque ceux-ci ont à peu près la grosseur d'un pois) soit qu'attaquant des fruits un peu plus gros, ceux ci ne chûtent pas, mais ils seront récoltés véreux, de fortes températures et un abaissement brutal de l'hygrométrie ayant provoqué la mort des jeunes chenilles.

Utiliser : le diméthoate, l'endothion, le formothion, le phosphamidon ...

(les produits soulignés sont également utilisables pour lutter contre la mouche de l'olive).

COCHENILLE NOIRE

Cette cochenille que l'on rencontre également sur de nombreuses espèces végétales semble manifester cette année, sur olivier, une activité croissante.

Bien qu'un parasitisme important soit constaté, on aura intérêt dans le choix d'insecticides utilisés pour lutter soit contre la Teigne, soit ultérieurement contre la Mouche, à choisir une spécialité efficace également contre les cochenilles.

L'Inspecteur

P. BERVILLE

Les Ingénieur :

P. CHRESTIAN
LL. TROUILLON

Tirage du 29 Juin 1973 - 2.500 exemplaires -

Précédent tirage le 21 Juin